

ÉLAGAGE PROCHE DES LIGNES ERDF

Afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes et la continuité de la fourniture d'électricité, ERDF rappelle aux propriétaires, qu'ils ont la responsabilité de l'élagage des arbres plantés sur leur terrain et se doivent de veiller aux distances de sécurité, même si la ligne se trouve sur le secteur public. Dès lors, il est nécessaire de contacter ERDF afin d'être au courant de toutes les mesures de sécurité : 09 69 32 18 41.



ATTENTION AUX DÉMARCHAGES FRAUDULEUX AU NOM D'ERDF

Des appels téléphoniques ou des messages en provenance d'entreprises ou d'individus utilisant le nom voire le logo d'ERDF pour du démarchage commercial parfois frauduleux ont été constatés (Mails ou SMS faisant état de problèmes de surconsommation ; société factice facturant le passage de l'entreprise d'élagage prestataire d'ERDF ; démarchages pour le compteur communicant LINKY ; des panneaux photovoltaïques ou encore des diagnostics énergétiques...).

Suite à cet état de faits, ERDF tient à préciser qu'elle ne mène aucune activité de ce type et conseille la plus grande prudence si la situation se présente.

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

Il est temps pour les jardiniers routotois de soigner leurs plates-bandes en vue du concours 2016. En effet, le jury départemental visitera la commune dès la mi-juin, suivi du jury communal en juillet. Nous rappelons que seuls les personnes dont le jardin n'est pas visible de la rue doivent s'inscrire en mairie afin d'organiser la visite du jury.

Financement participatif

TERRAIN MULTISPORTS et AIRE DE JEUX

La municipalité a voté la création d'un terrain multisports Place de la Liberté et a souhaité lancer par l'intermédiaire de "Collecticity" un financement participatif. Ce système, mis en place en décembre permet aux habitants de participer aux projets des communes grâce à un don financier. Si vous souhaitez contribuer à ce projet, un lien présent sur la page d'accueil de www.routot.fr vous permettra de le faire en ligne. Pour info, une déduction fiscale est possible selon le type du don.



HORAIRES DE LA MAIRIE

Lundi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30

Mardi : 15h30 à 17h30

Mercredi : 10h à 12h

Jeu : 15h30 à 17h30

Vendredi : 10h à 12h et 15h30 à 17h30

VOTRE MAIRIE

Tél : 02 32 57 31 25 (de 10h à 12h)

mairie.routot@wanadoo.fr

www.routot.fr

BIEN VIVRE À ROUTOT

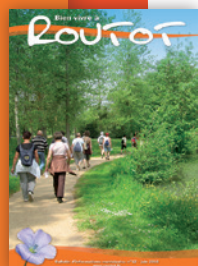
Tirage : 750 exemplaires

Rédacteur en chef :

commission bulletin municipal

Réalisation : NOTA BENE 06 15 14 45 67

www.communication-normandie.fr



BREVES

Circuit randonnée

LE CIRCUIT DES CROIX DU ROUMOIS

Les bâtons et chaussures de randonnée sont sortis des placards et foulent depuis le printemps les chemins de randonnées du Roumois. A Routot, vous pourrez emprunter le circuit des Croix du Roumois direction la Haye de Routot en empruntant le chemin de la Croix Coq entretenu par la CDC du

Roumois-Nord. Départ Place de l'Hôtel de Ville pour 10Km de balade (balisage bleu) pour les randonneurs et les cavaliers de tous niveaux.



Festivités

RETOUR SUR LA FOIRE FLEURIE

Cette année encore le traditionnel rendez-vous agricole routotois a remporté un franc succès. L'association l'EPI, propriétaire de nombreuses machines agricoles (tracteurs, batteuses, lieuses, déchaumeuses, charrues, semoirs...), a notamment

apporté un vent de nouveauté sur la foire en proposant des animations visant à retrouver et partager les gestes d'autrefois comme le battage à l'ancienne.

Autre point fort, le concours de cidre avec l'intronisation, entre autres, de Daniel Frey, le maire de Wangen à la confrérie des gouste-cidre.

Un moment convivial, qui aura également permis de faire la promotion des produits locaux.



QUOI DE NEUF DU CÔTÉ DU JUMELAGE

Après la récente adhésion de la Haye de Routot et la plantation d'un 10^{ème} arbre sur la Routot Platz à Wangen, le comité pense déjà à l'année prochaine et à la célébration des 25 ans du jumelage. Cette fois-ci, c'est en France, du 25 au 28 mai 2017, qu'auront lieu les festivités. Pour l'occasion environ 50 musiciens et 20 choristes allemands feront le voyage !

Loisirs culturels

EXPO "FASHION" À LA MAISON DU LIN

Jusqu'à la fin du mois d'Octobre, la Maison du Lin propose une superbe exposition de mode réalisée par la styliste Anne Fo de Saint-Valéry en Caux. Les visiteurs peuvent ainsi découvrir l'étendue des possibilités qu'offre le lin en matière de création textile.

Renseignements : www.lamaisondulin-en-normandie.fr



Un projet de jardin pédagogique

Afin de développer son activité, la Maison du Lin a pour projet la création d'un jardin de plantes tinctoriales et fibreuses en lieu et place du jardin public. Ce projet aurait pour objectif d'expliquer les propriétés et l'utilité de ces plantes.

Un dossier de subvention a d'ores et déjà été déposé auprès du programme européen du développement rural (LEADER). Si le dossier de la Maison du Lin est retenu, la commune soutiendra l'action à hauteur de 3900 € en plus de la mise à disposition des services techniques pour l'aménagement.

Repas des anciens

UN MOMENT DE CONVIVIALITÉ POUR NOS AÎNÉS

116 personnes ont répondu présents à l'invitation de la Municipalité pour le Repas des Anciens le 3 avril. Le déjeuner, organisé par les membres du CCAS, fut préparé par l'Auberge de l'Ecurie et servi par les membres du conseil municipal et leurs conjoint(e)s.

Martial Chêne, le doyen était présent à la table d'honneur avec Mathilde Dantan doyenne du jour.



Bien vivre à

Routot



Il y a quelques semaines, le Préfet a signifié sa position quant au regroupement des communautés de communes du Roumois Nord, de Bourgtheroulde, de Quillebeuf et d'Amfreville-la-Campagne. Au-delà des tracasseries dues aux ajustements de fiscalités et de compétences, ce regroupement, s'il est approuvé par les élus concernés le 1^{er} octobre prochain, suscite déjà quelques inquiétudes.

En effet, même si notre commune se positionne à la 5^{ème} place sur ce vaste territoire, elle se doit de rester vigilante pour ne pas être noyée dans la masse.

Dès lors, pour Routot, la priorité est de maintenir le niveau d'attractivité et la qualité de vie afin de rester compétitive. Ainsi, même si les budgets sont chaque année plus tendus, nous continuons d'investir afin de présenter Routot comme une ville dynamique et entreprenante.

Bien à vous,
Bernard Vincent, Maire de Routot



EURO 2016 FRANCE
CONCOURS PHOTOS DU 10 AU 22 JUIN
Prenez une photo seul ou à plusieurs, pendant un match, en supporter... Envoyez-la à mediatheque@routot.fr. Votez pour la meilleure photo sur [f](#) ou à la médiathèque. Le gagnant sera celui qui aura le plus de bulletins dans l'urne et de [f](#)

LA MÉDIATHÈQUE VOUS PROPOSE EN JUIN

Vendredi 17 juin à 20h
Journal du Maquis Surcouf
Mardi 21 juin à 19h
Fête de la Musique
Du 10 au 22 juin
Concours photos sur le thème de l'Euro 2016

ATTENTION, LA MÉDIATHÈQUE SERA FERMÉE DU 1^{er} au 20 AOÛT 2016

TOUS LES MERCREDIS ET SAMEDIS MATIN : LES MARCHÉS DE ROUTOT

Le mercredi et le samedi matin, crémier, fromager, boucher, primeur et de nombreux commerçants vous proposent des produits de qualité.

DU VENDREDI 17 AU DIMANCHE 19 JUIN : FÊTE DE LA SAINT JEAN

Dès le vendredi soir, vous pourrez apprécier la fête foraine et cela durant tout le week-end. Le samedi, direction la foire à tout pour vos emplettes en tout genre. A 22h, rendez-vous pour la retraite aux flambeaux, suivie à 23h du feu d'artifice. Le dimanche, dès 7h, la foire à tout reprend du service sur l'ancien stade. Enfin, après la messe à 11h, c'est le Corso fleuri qui vous attend à 15h.

MERCREDI 13 JUILLET BALADE À LA FRAÎCHE

Rendez-vous à 18h pour une balade à la fraîche suivie d'un pique nique et d'un bal sous la halle au son de l'accordéon de Patrick Perdrix et du traditionnel feu d'artifice à 23h.



EDITO

AGENDA

Économie locale LA MAISON DU PÈRE TRANQUILLE FÊTE SES 70 ANS

800 clients, 18 salariés, de nombreuses gratifications dont la médaille d'argent au concours mondial des spiritueux de Bruxelles en 2015 avec le Calvados du Père Tranquille, c'est le joli bilan de l'entreprise familiale routotoise qui fête aujourd'hui ses 70 ans.

Fondée en 1946 par Maurice David, la Maison du Père tranquille se spécialise en négoce et distribution de boissons alcoolisées (vins fins, cidres pommeaux, calvados artisanaux et hors d'âge...), mais aussi de produits normands, soit une carte de plus de 2000 références.



Dans les années 80, c'est Bertrand, son fils qui reprend les rênes de la société et développe son réseau en Normandie comme en Île de France et multiplie les clients prestigieux.

Ce savoir-faire pour la sélection de grandes références en vins, alcools et produits normands, se transmet de père en fils ou... en fille. En effet, aujourd'hui c'est Marion Bellet qui dirige la société, entourée d'une équipe fidélisée et spécialisée.

Pour ses 70 ans, l'entreprise familiale sort un coffret cadeau dans lequel vous pourrez découvrir "Le p'tit bouchon du Père Tranquille", un nouveau chocolat noir avec un caramel parfumé au Calvados... Bonne dégustation.

UN FOOD TRUCK "CRÊPERIE" À ROUTOT

Transformer un camion en cuisine mobile, voilà le principe du food truck. A routot, tous les mardis, si vous avez envie d'une véritable galette bretonne, rendez-vous place de la mairie pour un repas rapide et bon marché. De la "Complète" à la spéciale "Chef", il y en a pour tous les goûts.

Garde d'enfants Une maison d'assistantes maternelles à Routot

A l'initiative de Stéphanie Béranger et Vanina Badoulène une MAM, baptisée "Tom et Célestine" ouvrira ses portes en septembre. Située derrière la mairie, la maison sera en mesure d'accueillir 8 enfants âgés de 2 mois à 3 ans. Stéphanie et Vanina (toutes deux titulaires d'un diplôme petite enfance au Greta) précisent que le principe reste le même qu'une crèche mais avec beaucoup plus de souplesse au niveau des horaires... une solution qui pourrait satisfaire de nombreux parents.

Contact : 06 59 25 28 86 - vanina.baboulene@orange.fr



Gestion des déchets verts DES SOLUTIONS EXISTENT

Avec la belle saison, les tontes génèrent une énorme quantité de déchets verts (220 kg/an/habitant). Au regard du coût de traitement (44,10 €/T), le SDOMODE a mis en place une filière alternative moins onéreuse : la méthanisation agricole, qui permet la production d'énergie dans le respect de l'environnement.

Ce nouveau dispositif implique le tri des tontes de pelouse à la déchèterie. Un emplacement leur est donc exclusivement réservé. Néanmoins, il est impératif de bien séparer le produit de vos tontes des autres déchets verts, qui pourraient endommager l'unité de méthanisation.

Pour ceux qui ne souhaitent pas se déplacer à la déchèterie, le compostage "maison" reste une solution écologique et économique et qui produira un terreau de qualité pour vos plantations (composteur en vente à la CDC 02 32 57 95 28). Enfin, pour les plus récalcitrants, la municipalité a mis à disposition des routotois une benne spécial déchets verts (rue Arelaune). Pour info, ce service représente pour la commune un coût de 3000 € pour 6 mois.

Le traitements des déchets coûte cher... réfléchissons aux méthodes alternatives.



Finances communales LE BUDGET 2016

Les finances communales sont un véritable paradoxe : faire toujours plus avec toujours moins !

En effet, les pouvoirs publics nous imposent des normes et des obligations coûteuses, mais diminuent chaque année les dotations et les subventions. Par ailleurs, pour préserver son attractivité, la municipalité doit maintenir ses investissements. Ainsi, la construction de la nouvelle gendarmerie, la mise aux normes d'accessibilité des bâtiments publics, la sécurisation de la voirie, la construction d'une nouvelle salle de classe... sont autant de dossiers nécessaires à notre qualité de vie mais qui ont demandé un effort conséquent à la commune. C'est pourquoi Routot a fait le choix d'adapter sa fiscalité petit à petit et de façon lissée. La part communale sera donc augmentée de 1,75 % cette année, pour faire face à la baisse des dotations.

ENFOUISSEMENT ET RENFORCEMENT DES RÉSEAUX

Actuellement le secteur sud-ouest de la ville fait l'objet de travaux dirigés par le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'électricité et du Gaz de l'Eure) visant à renforcer et enfouir les réseaux d'électricité et de télécommunication mais aussi à rénover l'éclairage public. Ce programme, en grande majorité pris en charge par le SIEGE, a tout de même demandé une participation de la commune à hauteur de 68 000 €. Notons également que ces interventions sont l'occasion de passer la fibre optique en vue d'un futur raccordement. En effet, le Département de l'Eure souhaite atteindre 94% du raccordement à la fibre optique d'ici 2020. Cette connexion très haut débit permettra, d'une part, davantage de confort pour les utilisateurs mais aussi d'envisager un coup de pouce non négligeable pour l'économie locale.

UN PROGRAMME POUR LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Au niveau du budget voirie, une enveloppe de 60 000 € est réservée pour intervenir sur les ruissellements de la rue Statuette et 22 000 € pour les finitions du chemin Demoiselles. Ces opérations font partie d'un programme de plus de 450 000 € visant à maîtriser les risques d'inondation. A noter qu'une première phase est en cours d'achèvement sur la zone de chantier des lotissements Bertin, Lailler et JF Constructions.

LE PRIX DU M³ D'EAU ASSAINIE BAISSE

La surtaxe d'assainissement collectif a pour but de financer la construction de la station et de son réseau. Aujourd'hui, le nombre d'abonnés au réseau d'assainissement collectif augmentant, la commune est en mesure de baisser cette surtaxe, ce qui impactera le prix du m³ d'eau assainie. Ainsi, les 100 m³, seront facturés environ 20 € de moins dès le 1^{er} janvier 2017 sur les factures des abonnés branchés au tout à l'égout.

BOSSIER LES INVESTISSEMENTS 2016

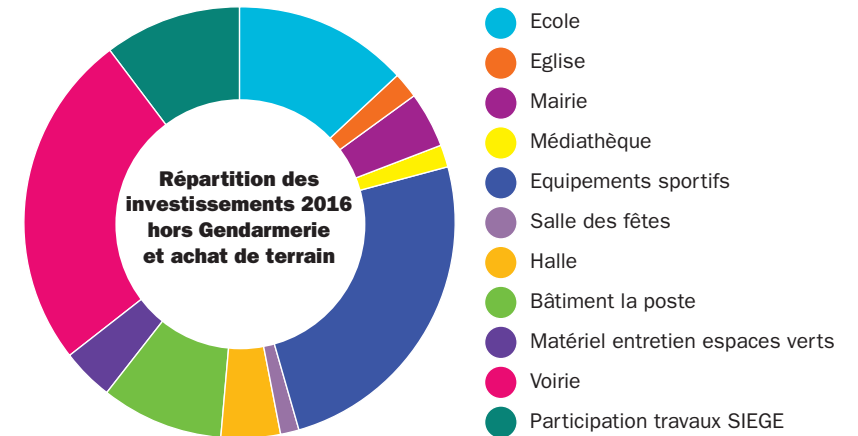
La section investissement du budget 2016 s'élève à 3 602 913,33 € en raison notamment des reports du montant des travaux de la gendarmerie (2 812 805 €) et de la salle ALSH (50 000 €). Comme chaque année, la municipalité a lancé plusieurs nouveaux projet. Parmi eux, une nouvelle structure sportive (130 000 €) très attendue par les jeunes routotois, mais aussi une balayeuse-désherbeuse (27 500 €), qui permettra d'entretenir les abords de la voirie dans le respect des normes pour la préservation de l'environnement (en vigueur dès 2017).

Au niveau de l'accessibilité, le programme se poursuit avec des interventions à l'église (1 200 €), la mairie (8 600 €), La Poste (1 440 €) et aux vestiaires du tennis (6 000 €).

Concernant la refecton et l'entretien des bâtiments publics, 30 000 €, sont prévus pour la nouvelle toiture de la Halle et 50 000 € pour l'appartement de La Poste (hors accessibilité). Pour l'église, 12 520 € sont budgétés pour la restauration du pignon Est et des objets d'art. La mairie bénéficiera quant à elle de travaux au niveau du sas et de son système de chauffage (14 000 €), cela dans le but de maîtriser les dépenses énergétiques. Enfin, une enveloppe de 30 000 € est prévue pour la refecton du parking de l'école.

Par ailleurs, du nouveau matériel sera installé à l'école, à la mairie et à la médiathèque, dont un visiophone pour plus de sécurité à l'école (5 600 €). La médiathèque bénéficiera également d'un budget de 4 500 € pour le développement du fonds de livres...de quoi satisfaire les bibliovores !

La voirie n'est pas en reste puisque qu'un budget de 171 740 € lui sera réservé, comprenant des projets d'aménagement tant au niveau de la sécurisation que des ruissellements. Ainsi, après les travaux de la placette du cimetière, une réflexion est menée au niveau des trottoirs et bordures des routes de Hauville et du Dr Collignon mais aussi rue de l'Abbé Clément et rue de l'église. Concernant la RD 90 qui fait la jonction entre le cimetière et l'église, la commune reste dans l'attente du Conseil Départemental dont cette voie dépend. Néanmoins, des études sont en cours afin de réaliser une voie piétonne.



LES PERMIS DE CONSTRUIRE DÉSORMAIS À LA CHARGE DES COMMUNES

Les services de l'État ont cessé d'instruire les autorisations d'urbanisme au "bénéfice" des CDC qui désormais répercuteront les frais (ressources humaines et fonctionnement) aux communes qui en dépendent. Sachant qu'un permis de construire représente entre 200 et 225 €, cette désolidarisation de l'Etat devrait coûter la bagatelle de 6000 €/an à la commune.